



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

226- 2023 – Convention d’attribution de subvention dans le cadre de Destination France « Sentiers de nature » et lancement du marché.

Monsieur le président rappelle que par délibération n°104-2023, le conseil communautaire a approuvé la candidature de la Communauté de communes à l’appel à projet du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires « Destination France, Sentiers de Nature ».

Cet accompagnement vise le développement de projets de sentiers nouveaux ou d’aménagement de sentiers existants et des opérations de restauration écologique et paysagère en lien avec ces sentiers.

Le centre d’études et d’expertises sur les risques, l’environnement la mobilité et l’aménagement (Cerema), auquel la communauté adhère, est l’opérateur de cet appel à projet. En date du 19 Septembre 2023, le comité de pilotage a retenu le dossier déposé le 13 Avril dernier pour un montant de financement de 16 000 € correspondant à 80 % du coût hors taxes du projet, soit 20 000 €.

Il convient à présent de signer la convention ayant pour objet la réalisation d’un schéma directeur des itinéraires de randonnée pédestre, le montant et les modalités d’attribution de la subvention et les obligations de chacune des parties. La date de fin d’exécution est fixée au plus tard au 31/12/2025.

Il convient également de lancer la consultation pour la réalisation du schéma directeur des itinéraires de randonnée pédestre qui vise à

- Développer la pratique de la marche par une offre labellisée, qualifiée et attrayante
- Promouvoir des boucles à la journée uniformes, lisibles qui mettent en valeur l’identité du territoire
- Définir la faisabilité environnementale de chaque itinéraire vis-à-vis notamment de la fréquentation et de son impact sur la biodiversité
- Evaluer la situation juridique de chaque itinéraire et la mettre à jour
- Evaluer les aménagements nécessaires pour les boucles retenues comme itinéraires prioritaires : stationnement, points d’eau, balisage, signalétique, thématique à valoriser, points d’intérêt...

Ce schéma sera conduit par un comité de pilotage réunissant les partenaires habituels des activités de pleine nature.

Le Président demande donc au Conseil de Communauté d’approuver la signature de la convention d’attribution de subvention proposée par la représentante du CEREMA et de l’autoriser à lancer le marché de prestation de service pour la réalisation d’un schéma directeur des itinéraires de randonnée pédestre.

Considérant les travaux du groupe randonnée issu de la Commission 4 « Développement économique, tourisme, agriculture, patrimoine (...) et ceux du comité technique local réunissant les partenaires impliqués dans la randonnée pédestre à l’échelle du Département,

Considérant le contact préalable pris auprès du CEREMA et de la DDTM 34 en amont du dépôt de dossier comme demandé dans le règlement de l'appel à projet,

Vu la convention d'attribution de subvention n°3 SN 038 en annexe de la présente délibération

Vu le budget primitif voté le 27 mars 2023,

Le Président demande au Conseil d'en délibérer

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la signature de la convention d'attribution de subvention n°3 SN 038 de 16 000 € proposée par la représentante du CEREMA dans le cadre de l'appel à projet « Destination France Sentiers de Nature » annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des itinéraires de randonnée pédestre d'un montant prévisionnel de 20 000 € HT ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,


